

à M<sup>o</sup> le Procureur Supérieur  
près le tribunal civil  
de Lyon

Lyon ce 15 Juin, 1811.

apprentifage

Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que Claude Viel  
apprenti de M<sup>o</sup> V<sup>o</sup> Garapon <sup>aujourd'hui</sup> dans son domicile  
~~aujourd'hui~~ accompagné de Dame Viel sa mère, le susdit  
s'est empressé de me faire ses excuses sur un ton qui ne  
me permet nullement de douter de la sincérité de son  
rapport. après quoi <sup>l'indivisible</sup> le susdit Viel de votre part eue  
lettre constatant son libère de service. ~~après de celui~~  
qui a l'honneur d'être

Je ~~me~~ En conséquence, Monsieur le Procureur Supérieur  
tout et vous remercie de votre zèle à faire respecter <sup>l'autorité</sup> des <sup>maîtres</sup>  
je me fais un devoir de vous supplier d'avoir la bonté  
de renvoyer d'instance en retardi qui me paraît <sup>en cas de</sup> ~~avoir plus~~  
repentant que coupable, vous obligerez infiniment celui  
qui a l'honneur d'être



M

Votre ...



le mardi 22 Janvier

Meunier

Meunier

Meunier

Signe

Signe, de L.

Meunier

Tous ces papiers de vous sont  
Sont rompus, le mercredi 22  
L'audience du soir. Si vous  
Me le Président vous prie de  
me de Me mes collègues pour

Signe Me

De